

RAPPORT ANNUEL



2017-2018

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
DU NUNAVUT

Rapport annuel

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT

SOMMAIRE

Encore une fois, l'année s'est avérée chargée pour la Commission des services juridiques du Nunavut. En 2017-2018, la Commission a fourni des services à environ 3 463 personnes dans les trois domaines de pratique : droit criminel, droit de la famille et droit civil et des pauvres.

En 2017-2018, les avocats de la CSJN ont participé à 345 semaines de circuits : 204 dans la région de Qikiqtaaluk, 81 dans le Kivalliq et 60 dans Kitikmeot. De plus, les avocats de la CSJN ont pris part à 43 semaines de sessions spéciales (enquêtes préliminaires, audiences devant juge et jury, procès devant juge seul et applications de la Charte). En tout, la CSJN a fourni des avocats pour 387 semaines de cour cette année¹.

En matière de droit criminel, la CSJN a reçu 332 demandes individuelles de couverture continue, semblablement aux années précédentes. De plus, la CSJN a ouvert 2 506 nouveaux dossiers de droit pénal, et en a fermé 1 771 au cours du même exercice. Le coût de ces services pour la Commission était de 5 034 819 \$.

En matière de droit de la famille, la CSJN a reçu 292 demandes et en a approuvé 429. Suivant le droit familial, certaines demandes sont automatiques et sont approuvées en vertu de l'admissibilité présumée. Sur 429 approbations, 73 répondaient directement à des incidents impliquant des enfants. La pratique fournit présentement des services à 957 clients au coût de 1 580 682 \$ cette année.

En matière de droit civil et des pauvres, la CSJN a reçu 163 demandes, réparties dans les domaines suivants : 17 en droit du travail, 33 en relations locataires/propriétaires, 93 cas divers reliés à la pauvreté, 4 en petites créances, 5 en droits de la personne et 11 en inconduite policière. La Commission a dépensé 408 634 \$ en ce qui a trait à la pratique de droit civil et des pauvres.

La CSJN emploie 25 avocats salariés : 16 en droit criminel, 6 en droit de la famille, 2 en droit civil et des pauvres, ainsi que le PDG, qui est tenu par la loi d'être avocat. Ces avocats travaillent dans les trois cliniques régionales : Maliiganik Tukisiniarvik Legal Services (Iqaluit), Kivalliq Legal Services (Rankin Inlet) et le Kitikmeot Law Centre (Cambridge Bay).

La CSJN a aussi recours à des avocats siégeant sur des panels ; il s'agit d'avocats du secteur privé qui sont embauchés pour soutenir la CSJN dans la prestation des services juridiques. Le panel en droit criminel compte 37 avocats, le panel en droit de la famille en comporte 7 et le panel en droit civil et des pauvres en

¹ Plusieurs audiences du Tribunal ont lieu simultanément dans les trois salles d'audience à Iqaluit, ainsi que dans les cours de circuit, pour lesquelles le juge et les avocats de la Couronne et de l'aide juridique, accompagnés de personnel de soutien, se rendent dans les collectivités pour faciliter la tenue d'audiences.

comprend 4. Sur les 42 avocats du secteur privé qui sont membres des panels de la Commission, 7 sont résidents du Nunavut.

En vertu de notre programme de travailleurs parajudiciaires inuits, environ 2 506 dossiers pénaux reçurent de l'assistance. Nos travailleurs parajudiciaires nous ont aussi aidés à traiter les demandes d'ouverture de nouveaux dossiers, soit 332 en droit criminel et 455 en droit de la famille et droit civil, en plus des 957 dossiers en cours. Par ailleurs, les travailleurs parajudiciaires ont servi d'intermédiaire, de soutien et d'interprète pendant 345 semaines de circuit et 42 semaines de procès hors circuits. En tout, l'équipe des travailleurs parajudiciaires a prêté assistance à 3 463 personnes cette année, ce qui représente près de 10 % de la population du Nunavut.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'embauche de la CSJN et de l'exécution de ses obligations légales découlant de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, trois Inuits ont été nommés directeurs régionaux à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. L'équipe de direction s'est ainsi agrandie, passant de quatre à sept gestionnaires, tandis que les avocats salariés qui occupaient précédemment ces postes se virent retirer ces tâches administratives. Désormais, les avocats peuvent se concentrer sur la prestation des services juridiques. Cette décision a aussi grandement contribué à stabiliser la direction des trois cliniques, ce qui, en conséquence, stabilise les services aux avocats, employés des cliniques et travailleurs parajudiciaires.

La CSJN a aussi recruté un Inuk qualifié comme apprenti contrôleur. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de notre Plan d'embauche des Inuits, avec l'objectif d'avoir un comptable professionnel agréé résident au Nunavut d'ici cinq ans. Ces plans d'apprentissage et de formation ont été élaborés et mis à exécution, malgré le manque de financement du Makigiaqta Inuit Training Fund ou du gouvernement du Nunavut (GN).

De plus, cette année, la CSJN a accueilli une personne comme placement de la coop pour une période déterminée, qui a éventuellement accepté de faire un stage à la CSJN.

La CSJN s'est également engagée à soutenir le Nunavut Law Program, soit par des placements professionnels ou des emplois d'été, avec l'objectif d'embaucher certains des étudiants comme stagiaires à la fin de leurs études.

La CSJN a préparé et soumis des dossiers commerciaux ces trois dernières années pour tenter d'obtenir du financement additionnel du GN par l'entremise du ministère de la Justice. En réponse à ces propositions de financement, nous avons été informés que le sous-ministre de la Justice croit que la demande de financement supplémentaire de la part de la CSJN n'est pas due à une croissance forcée, mais plutôt à une expansion ou une augmentation des domaines de soutiens établis. À l'opposé, le conseil d'administration et la direction de la CSJN croient plutôt que beaucoup de temps a été consacré à évaluer avec soin ce dont la Commission a besoin pour mieux remplir les obligations légales qui lui incombent en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, ses obligations qui découlent du Plan d'embauche des Inuits et son obligation de fournir des services d'aide juridique sur le territoire du Nunavut. Nos demandes persistantes de financement additionnel auprès du GN résultent de ces évaluations.

En outre, ces cinq dernières années, la CSJN a effectué une évaluation de la structure organisationnelle et élaboré un plan stratégique. La Commission a réussi à introduire plus de 90 % des changements

recommandés dans l'évaluation de la structure organisationnelle. Présentement, seules les modifications qui requièrent la participation et l'assistance du GN n'ont pas encore été faites. La CSJN a aussi identifié les risques systémiques associés au fait d'avoir une équipe de direction restreinte, compte tenu surtout que le PDG de la Commission a donné sa démission à l'été 2017. Une longue vacance s'en est suivie, durant laquelle des efforts considérables ont été déployés pour recruter un remplaçant. Afin de nous assurer de remplir nos responsabilités en tant qu'organisation, nous avons engagé le PDG sortant à forfait pour qu'il fournisse du soutien dans l'intérim.

Cette situation aurait eu pour conséquence que la Commission n'aurait eu qu'un seul gestionnaire pour 60 employés dans 3 bureaux. De notre point de vue, il s'agissait d'un risque déraisonnable et inacceptable. Il était donc nécessaire d'agrandir l'équipe de la direction de quatre à sept personnes, et cela s'avéra une utilisation efficace des ressources. En nous assurant que les trois nouveaux gestionnaires étaient inuits, nous nous assurons une plus grande stabilité de la gestion et des cliniques, tout en nous conformant à nos responsabilités établies dans l'article 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Par conséquent, la Commission diverge respectueusement du point de vue du ministère de la Justice sur les dossiers commerciaux de la CSJN. Si la CSJN a pu respecter son budget, c'est seulement en raison des postes non pourvus. Toutefois, une fois que ces postes seront pourvus, la Commission devra faire des choix difficiles, surtout en ce qui a trait à d'éventuelles coupures dans les services juridiques. Cette perspective inquiète la CSJN, car les coupures risquent de mener à une réduction de l'aide juridique pour les Nunavummiuts, à une époque où les besoins sont criants et les risques pour la liberté et la vie sont grands.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	5
MANDAT.....	6
GOVERNANCE.....	6
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	8
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMISSION	12
CLINIQUES RÉGIONALES D'AIDE JURIDIQUE	13
PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS	15
L'AIDE JURIDIQUE	17
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS PARAJUDICIAIRES INUITS	29
RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET PROFESSIONNELLES.....	31
CONCLUSION.....	34
ANNEXE A – ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	35
ANNEXE B – RÉSUMÉ STATISTIQUE	36

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Je vous présente ce rapport annuel 2017-2018 au nom du conseil d'administration de la Commission des services juridiques du Nunavut (CSJN). Cette année a été particulièrement occupée, tandis que l'organisme lançait la mise en œuvre de son plan stratégique, qui orientera nos activités pour les cinq prochaines années de manière à améliorer le service d'aide juridique.

La CSJN s'est engagée à faire en sorte que l'organisme possède toutes les ressources nécessaires pour assurer aux Nunavummiuts admissibles un accès à la justice dans les domaines visés par la Loi sur les services juridiques du Nunavut. C'est pourquoi le conseil d'administration et la direction ont transféré les dossiers commerciaux au ministère de la Justice du Nunavut.

Malheureusement, ces cas n'ont pas reçu l'autorisation d'être inclus dans le budget de la Justice, ni d'être soutenus par le ministère auprès du Conseil de gestion financière afin de recevoir des crédits supplémentaires. Le conseil d'administration et la direction ont été attentifs et scrupuleux dans la gestion des ressources de la CSJN, veillant avec vigilance à ce que les clients soient toujours représentés et servis.



Si la Commission des services juridiques ne reçoit pas le financement additionnel dont elle a besoin dans la prochaine année, le conseil d'administration sera tenu d'annoncer au ministre de la Justice que l'organisme devra effectuer des coupures pour équilibrer son budget. Et ce, malgré le fait que la CSJN n'a aucun contrôle sur le nombre ou le type de crimes perpétrés, sur la façon dont se déroulent les ruptures familiales ou sur les violations de droits qui sont commises en matière de logement, de travail, d'inconduite policière ou de droits de la personne. À l'instar du ministère de la Santé, qui lui n'a aucun contrôle sur le nombre ou le type de maladies ou de blessures qui surviennent, mais doit néanmoins fournir des services de santé pour le bien-être des Nunavimmiuts malades ou blessés.

Nous aurons à faire des choix difficiles dans la prochaine année si le ministère de la Justice ne soutient pas ou ne prône pas l'injection de fonds additionnels dans la Commission des services juridiques du Nunavut. Le conseil d'administration et la direction demanderont au ministère de la Justice de décider quels services juridiques devront être réduits ou coupés pour les Nunavummiuts. Toutefois, le conseil reste persuadé qu'aucune coupure ne sera nécessaire. L'accès à la justice demeure un principe fondamental auquel l'organisme adhère profondément. Les Nunavummiuts qui se retrouvent dans une situation où ils ont besoin de notre aide juridique vivent souvent beaucoup d'anxiété et de détresse.

Le conseil espère vraiment pouvoir travailler avec le gouvernement du Nunavut pour trouver une façon de continuer à fournir aux Nunavummiuts les services d'aide juridique sur lesquels ils comptent depuis des années pour protéger leurs droits.

Madeleine Redfern, Chair

*« On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont ses membres les plus faibles y sont traités. »
Mahatma Gandhi*

MANDAT

Le mandat de la Commission des services juridiques du Nunavut est résumé dans l'article 7 de la Loi sur les services juridiques. L'organisme a le devoir de fournir des services de représentation juridique aux demandeurs admissibles, de même que des services de vulgarisation et d'information juridique aux Nunavummiuts. La Commission a pour objets de garantir la prestation des services juridiques à toutes les personnes admissibles.

L'organisme veille également à ce que les services juridiques fournis et tous les mécanismes mis en place à cet effet soient de la meilleure qualité possible.

Nous avons pour tâche d'élaborer et de coordonner des programmes territoriaux et locaux visant notamment à mieux faire connaître la loi, les procédures et l'administration de la justice. Notre mandat comprend également l'éducation et la sensibilisation de la population en matière de droit.

La Commission des services juridiques du Nunavut se consacre entièrement à l'exécution de ses obligations législatives d'une manière transparente et imputable à l'égard des bailleurs de fonds, des clients et des Nunavummiuts.

GOUVERNANCE

En juillet 2000, en vertu de la Loi sur les services juridiques du Nunavut, la Commission des services juridiques du Nunavut s'est constituée en société à titre de fiduciaire du Régime d'aide juridique sur le territoire.

La CSJN est dirigée par un conseil d'administration territorial constitué d'un représentant du gouvernement du Nunavut, d'un représentant du Barreau du Nunavut, de trois représentants des cliniques régionales et de deux représentants du public. Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par le ministre de la Justice pour un mandat de trois ans. Les services juridiques sont offerts dans trois cliniques régionales qui ont chacune leur propre conseil d'administration régional. Le directeur général travaille à Rankin Inlet, assisté du chef des opérations localisé à Iqaluit et d'un contrôleur.

Le conseil d'administration est responsable de la gestion financière, des rapports financiers, de l'élaboration des politiques, de la planification des stratégies, ainsi que de la supervision et la reddition de comptes de l'organisme. Le conseil est aussi tenu d'entendre les appels des décisions de refus aux demandes d'aide juridique. Cette année, le conseil a entendu cinq de ces appels.

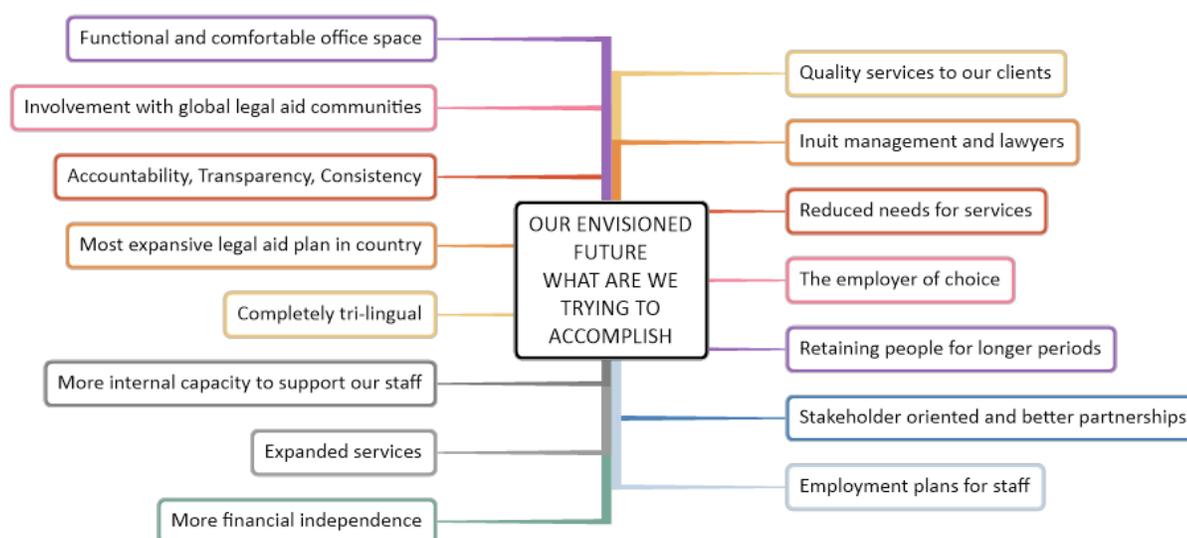
Les membres de la Commission des services juridiques au cours de l'exercice concerné étaient les suivants :

Madeleine Redfern	Présidente et membre MT, Qikiqtaaluk
Marsha Gay	Membre, représentante du Barreau du Nunavut
Stephen Shaddock	Membre, représentant du gouvernement du Nunavut
Tara Tootoo-Fotheringham	Membre, représentante des Kivalliq Legal Services

Wendy Kootoo-Wood	Membre, représentante des Kitikmeot Legal Services
Vacant	Membre, à titre personnel, Nunavut
Vacant	Membre, à titre personnel, Nunavut

Il existe également un comité exécutif composé d'au moins trois membres du conseil d'administration. En général, le comité exécutif se réunit au besoin, soit en personne, par téléconférence ou par courriel, selon la quantité de dossiers à examiner ou sur lesquels il faut prendre une décision entre les réunions régulières du conseil d'administration. Le président supervise l'information et sa diffusion auprès de tous les membres du conseil en fournissant régulièrement des mises à jour sur les affaires et les décisions du comité exécutif lors de la prochaine réunion du conseil en personne.

Des éléments clés de la vision d'avenir de la Commission, les objectifs primordiaux et les priorités du plan stratégique sont décrits ci-après :



Notre vision du futur Ce que nous essayons d'accomplir	
Espace de bureau fonctionnel et confortable	Services de qualité à nos clients
Implication avec l'ensemble des communautés d'aide juridique	Gestionnaires et avocats inuits
Imputabilité, transparence, cohérence	Diminution des besoins en services
Programme d'aide juridique le plus ambitieux au pays	Employeur de choix
Entièrement trilingue	Plus longue rétention du personnel
Davantage de capacité à l'interne pour soutenir notre personnel	Orientation vers les intervenants et de meilleurs partenariats
Gamme de services élargis	Plans d'embauche pour le personnel
Indépendance financière accrue	

OBJECTIFS PRIMORDIAUX DU PLAN STRATÉGIQUE

- Responsabilisation
- Transparence
- Cohérence
- Amélioration de l'efficacité et de l'efficience
- Amélioration des processus et des contrôles financiers

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Service à la clientèle
 - Gouvernance du conseil territorial
 - Structure organisationnelle
 - Communication
 - Ressources humaines
-

Généralement, dans le cours normal de ses activités, le conseil effectue une rotation des réunions physiques dans les différentes régions du Nunavut. Toutefois, pour diverses raisons, les rencontres en personne se sont déroulées à Iqaluit les 19 et 20 août de même que les 2 et 3 octobre 2017, ainsi que les 16 et 17 janvier 2018. Le comité exécutif s'est réuni environ aux six semaines pour examiner et orienter les affaires en cours.

Les dépenses du conseil d'administration se sont élevées à 303 435 \$ au cours de l'exercice

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure organisationnelle de la CSJN est difficile à présenter avec précision dans un organigramme. Bien qu'il y ait eu du progrès dans la mise en place des recommandations émises à la suite de l'évaluation de l'organisme, les réalités organisationnelles structurelles fondamentales restent :

- 4 entités d'aide juridique ayant chacune son propre conseil d'administration (commission territoriale et 3 cliniques régionales) ;
- 4 bureaux (Gjoa Haven, Cambridge Bay, Rankin Inlet, Iqaluit) ;
- 5 employeurs (67 employés) : la CSJN (28), les trois cliniques régionales (36) et le GN (3 syndiqués au bureau de Gjoa Haven, soit un gestionnaire [non syndiqué], un travailleur essentiel [non syndiqué] et un syndiqué) ;
- la CSJN emploie 7 gestionnaires : 3 membres de la direction et 4 gestionnaires intermédiaires ;
- 7 administrateurs et assistants avec deux employés dans 4 lieux (4 membres du personnel de la Commission et 3 employés du GN) ;
- la CSJN emploie tous les avocats salariés (25) qui travaillent dans les cliniques régionales ;
- la CSJN embauche des avocats du secteur privé (41) pour siéger sur des panels (en droit criminel, droit de la famille et droit civil) ; seulement 7 d'entre eux sont résidents du Nunavut ;
- les cliniques régionales embauchent leur propre personnel, mais leurs directeurs sont des employés de la CSJN ;
- chaque clinique régionale emploie des travailleurs parajudiciaires de sa région ;
- la plupart des communautés ont des travailleurs parajudiciaires, mais si une communauté n'en a pas, elle sera desservie par les travailleurs parajudiciaires d'autres collectivités.

La CSJN est présentement assujettie à une loi qui a été adoptée par les Territoires du Nord-Ouest il y a près

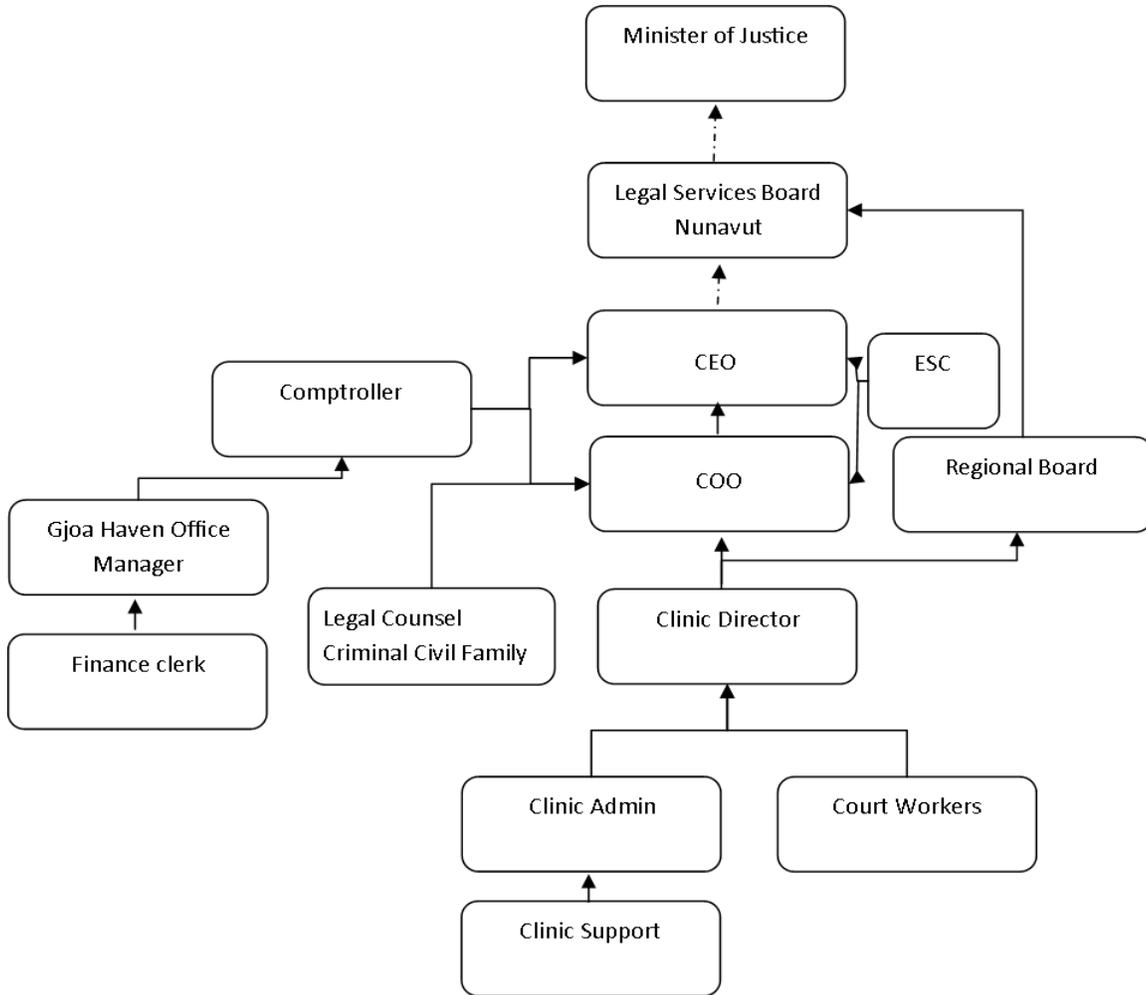
de 30 ans. Ce modèle était peut-être plus fonctionnel quand la Commission et ses cliniques régionales étaient plus petites (moins de 10 employés) et moins occupées (quelques centaines de cas à l'époque contre quelques milliers aujourd'hui). Cependant, avec l'accroissement de la charge de travail et, par conséquent, l'augmentation du nombre d'employés au sein de la CSJN et des cliniques régionales, il devient de plus en plus difficile d'opérer à l'intérieur de ce modèle désuet.

La Commission des services juridiques travaille en étroite collaboration avec ses bureaux régionaux dans le cadre de partenariats visant à répondre de manière efficiente et efficace aux besoins de la collectivité.

 <p>Commission des services juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité générale de l'aide juridique au Nunavut • Avocats salariés spécialisés en droit criminel, de la famille, civil et des pauvres • Avocats du secteur privé • Élaboration des politiques • Évaluation du fonctionnement et de la prestation des services • Planification stratégique • Vulgarisation juridique pour le public 	 <p>Kitikmeot Law Centre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien administratif aux avocats de la Commission pour la région de Kitikmeot • Conseil régional soulevant les questions d'accès régional à la justice • Travailleurs parajudiciaires assistant les avocats, les clients et le Tribunal au niveau communautaire 	 <p>Kivalliq Legal Services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien administratif aux avocats de la Commission pour la région de Kivalliq • Conseil régional soulevant les questions d'accès régional à la justice • Travailleurs parajudiciaires assistant les avocats, les clients et le Tribunal au niveau communautaire 	 <p>Maliganik Tukisinarvik</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien administratif aux avocats de la Commission pour la région de Baffin • Conseil régional soulevant les questions d'accès régional à la justice • Travailleurs parajudiciaires assistant les avocats, les clients et le Tribunal au niveau communautaire
---	--	---	---

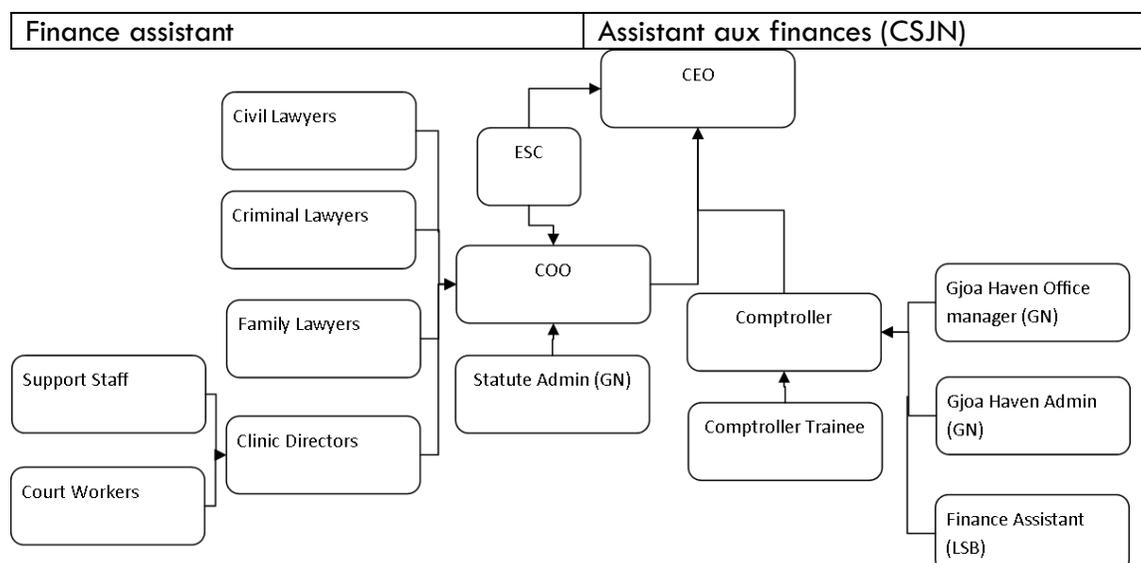
Organigramme

Minister of Justice	Ministre de la Justice
Legal Services Board Nunavut	Commission des services juridiques du Nunavut
CEO	Directeur général
Comptroller	Contrôleur
ESC	Coordonnateur des services à la direction
COO	Chef des opérations
Regional Board	Conseil régional
Gjoa Haven Office Manager	Gestionnaire du bureau de Gjoa Haven
Legal Counsel Criminal Civil Family	Conseillers juridiques en droit criminel, civil, familial
Clinic Director	Directeur de clinique
Finance clerk	Commis aux finances
Clinic Admin	Personnel administratif de la clinique
Court Workers	Travailleurs parajudiciaires
Clinic Support	Personnel de soutien de la clinique



Organigramme — Structure hiérarchique — CSJN

CEO	Directeur général
Civil Lawyers	Avocats en droit civil
ESC	Coordonnateur des services à la direction
Criminal Lawyers	Avocats en droit criminel
COO	Chef des opérations
Gjoa Haven Office Manager (GN)	Gestionnaire du bureau de Gjoa Haven (GN)
Family Lawyers	Avocats en droit de la famille
Comptroller	Contrôleur
Support Staff	Personnel de soutien
Statute Admin (GN)	Administrateur des lois (GN)
Gjoa Haven admin (GN)	Administrateur du bureau de Gjoa Haven (GN)
Clinic Directors	Directeurs de clinique
Comptroller Trainee	Contrôleur stagiaire
Court Workers	Travailleurs parajudiciaires



Organigramme — Fonctionnement — Juridique et administratif

L'équipe

La CSJN est fière de son approche collective en ce qui concerne les services d'aide juridique. Son équipe est composée du conseil d'administration de la Commission, des conseils d'administration des cliniques régionales, du personnel-cadre de la CSJN, du personnel du GN à Gjoa Haven, du personnel administratif des cliniques régionales, d'avocats et de travailleurs parajudiciaires. De plus, les avocats du secteur privé siégeant sur les panels de la CSJN apportent leur soutien et aident grandement à réduire la charge de travail. Les avocats privés résidant au Nunavut ont priorité dans l'attribution des dossiers d'aide juridique et reçoivent des émoluments supérieurs à ceux des panellistes non-résidents, selon la grille tarifaire établie par le cadre réglementaire de la Loi sur les services juridiques.

Avocats

Les avocats salariés sont répartis dans les trois cliniques régionales : Maliiganik Tukisiniarvik Legal Services (Iqaluit), Kivalliq Legal Services (Rankin Inlet) et Kitikmeot Law Centre (Cambridge Bay). La Commission emploie 16 avocats en droit criminel, 6 avocats en droit de la famille, 2 avocats en droit civil et des pauvres, en plus du PDG qui est également avocat, comme l'exige la Loi.

Issus du secteur privé, les avocats siégeant sur les panels sont embauchés par la CSJN pour soutenir la prestation des services juridiques. Le panel en droit criminel compte 37 avocats, le panel en droit de la famille en comporte 7 et le panel en droit civil et des pauvres en comprend 4. Sur les 42 avocats du secteur privé qui sont membres des panels de la Commission, seulement 7 sont résidents du Nunavut. Certains des avocats panellistes pratiquent à la fois le droit criminel et le droit familial. Les panellistes assistent également la Commission avec certains dossiers (article 40 de la Loi sur les services juridiques), le règlement des conflits et le remplacement des avocats salariés pendant leurs congés ou leurs vacances.

Personnel de gestion et de soutien administratif

En plus des avocats salariés, la Commission embauche une équipe de gestion selon un modèle appelé « C-suite » : ce modèle consiste en un PDG, un chef des opérations et un contrôleur. La CSJN emploie aussi un directeur général pour chaque région, postes occupés par des Inuits. Au bureau de Gjoa Haven, trois employés du GN sont affectés à la Commission : le gestionnaire du bureau et des finances, l'administrateur principal des lois et l'analyste des opérations et des finances/commis aux lois.

Travailleurs parajudiciaires

Le programme des travailleurs parajudiciaires est l'une des composantes clés de la prestation réussie des services de la CSJN. En 2017-2018, 21 travailleurs parajudiciaires étaient répartis dans les 25 localités du territoire. Les travailleurs parajudiciaires constituent le lien essentiel entre les clients et le système judiciaire, et fournissent aux avocats une connexion culturelle importante avec les collectivités et les clients qu'ils servent et représentent. Les travailleurs parajudiciaires coordonnent les demandes d'aide juridique, l'interprétation, la localisation du client et l'organisation des rencontres client-avocat ou témoin-avocat pour préparer les comparutions devant la cour, et ils assistent les cliniques communautaires.

Témoignage de reconnaissance

La Commission tient à exprimer sa plus profonde gratitude envers tous les membres de son personnel pour les efforts qu'ils consacrent à offrir des services juridiques de grande qualité et l'accès à la justice au Nunavut. Cette équipe s'est avérée dévouée, travaillante et engagée dans l'amélioration de l'accès à la justice pour les Nunavummiuts.

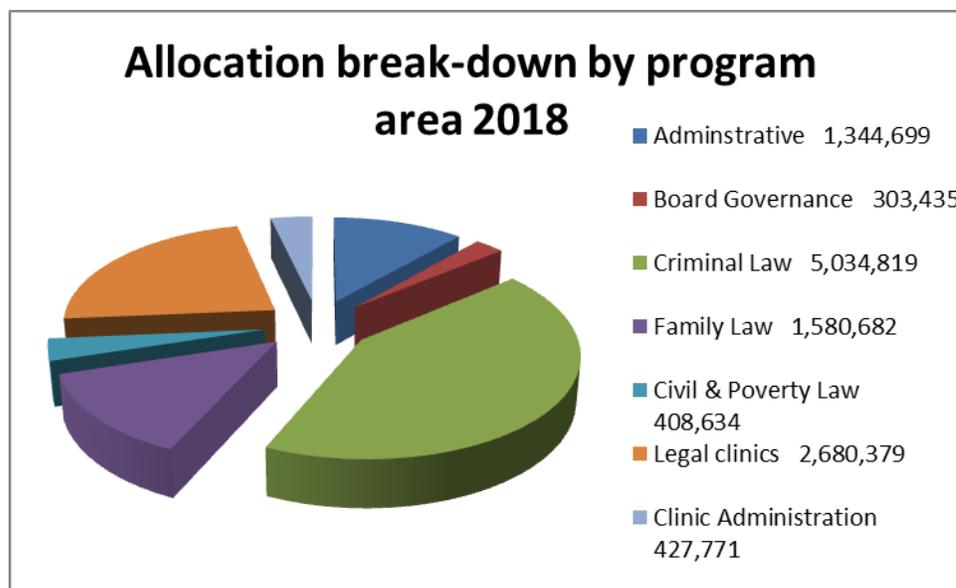
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMISSION

La Commission des services juridiques du Nunavut est un organisme financé à même les fonds publics. Le financement provient du ministère de la Justice du gouvernement du Nunavut en vertu d'un accord de contribution qui incorpore l'accord fédéral-territorial sur l'accès à la justice, intervenu entre Justice Canada et le ministère de la Justice du Nunavut, à la CSJN.

La CSJN et ses trois cliniques régionales ont obtenu une opinion favorable du vérificateur des comptes pour l'exercice 2017-2018. Le budget de la Commission en 2017-2018 était de 12 318 000 \$. Un financement additionnel de 9 852 \$ fut obtenu pour couvrir la totalité des dépenses de 11 780 419 \$, ce qui permit de dégager un surplus de 547 433 \$. Ce surplus provient essentiellement de postes restés vacants durant l'année. Bien que la Commission ait la chance de disposer d'avocats salariés stables et disponibles pour assurer la continuité des services d'aide juridique, la réalité pratique veut que des postes restent vacants. Il est parfois difficile d'y pourvoir sur un territoire aussi éloigné. Ce problème n'est pas propre à la CSJN.

La Commission continue d'utiliser deux systèmes financiers. Le système interne *Simple Comptable* permet à l'organisme de mieux gérer ses finances tout en produisant un budget qui contient les informations appropriées et suffisantes.

Les paiements faits par la CSJN sont toujours traités par le système de comptabilité *Free Balance* du GN. La CSJN et les services financiers du GN ont collaboré pour créer des chaînes de codage qui répondent aux besoins spécifiques de la Commission. Cela a grandement amélioré notre capacité à produire les rapports.



Ventilation des dépenses par programme en 2018	
Administration	1 344 699
Gouvernance du conseil	303 435
Droit criminel	5 034 819
Droit de la famille	1 580 682
Droit civil et des pauvres	408 634
Cliniques juridiques	2 680 379
Administration des cliniques	427 771

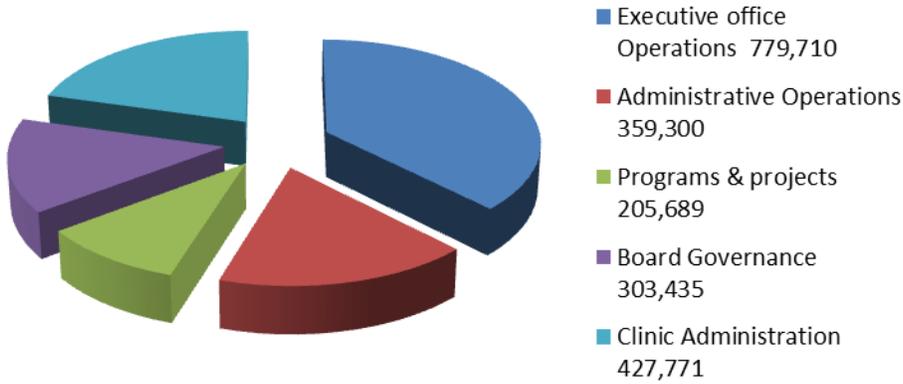
Les résultats irréprochables obtenus lors des audits annuels témoignent de la détermination de la Commission et de son engagement envers la transparence et la reddition de comptes. C'est aussi une manifestation claire du développement des capacités de l'organisme à gérer ses finances et ses services de manière responsable et d'en faire rapport adéquatement. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière de la CSJN pour l'exercice 2017-2018, veuillez consulter le rapport financier audité par le vérificateur indépendant.

CLINIQUES RÉGIONALES D'AIDE JURIDIQUE

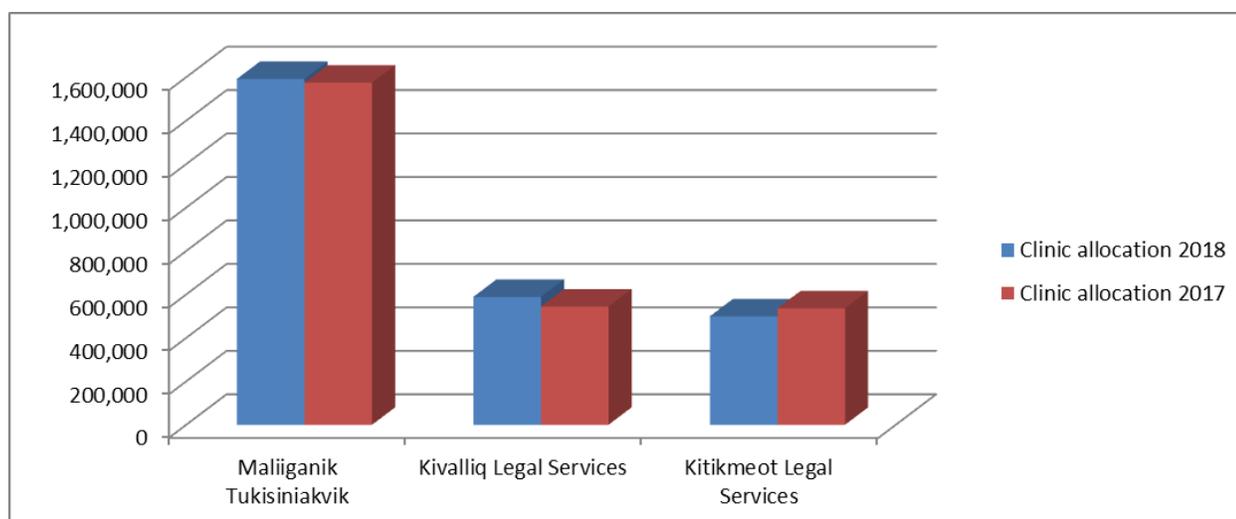
Les cliniques régionales sont des sociétés établies en vertu de la Loi sur les sociétés et elles sont en règle avec le bureau d'enregistrement. Elles sont situées à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. Ces cliniques sont le cœur et l'âme de l'aide juridique au Nunavut, fournissant aux avocats le soutien dont ils ont besoin ainsi que des travailleurs parajudiciaires, qui aident également les clients, les partenaires juridiques et les communautés.

La CSJN finance les trois cliniques régionales (2,7 millions \$ par année) par voie d'accords de contribution. Chaque bureau régional est à jour dans ses rapports, conformément aux modalités de ces accords.

Administrative Expenditures 2018



Dépenses administratives en 2018	
Bureau de la direction	779 710
Activités administratives	359 300
Programmes et projets	205 689
Conseil de gouvernance	303 435
Administration des cliniques	427 771



1 600 000
1 400 000
1 200 000
1 000 000
800 000
600 000
400 000
200 000
Allocation à la clinique 2018
Allocation à la clinique 2017

Les cliniques servent de porte d'entrée au système de justice dans leur région respective et offrent des services de soutien aux avocats salariés et à ceux issus du secteur privé qui sont engagés pour fournir des services juridiques. Chaque clinique embauche du personnel de soutien et des travailleurs parajudiciaires au sein même de la clinique et dans la majorité des localités du Nunavut. S'il n'y a pas de travailleur parajudiciaire dans une localité, celle-ci sera desservie par un travailleur parajudiciaire d'une municipalité avoisinante.

Dans les cliniques régionales, le taux d'embauche des Inuits est de 100 %, tant du côté du personnel administratif que des travailleurs parajudiciaires. Les trois cliniques combinées emploient 34 Inuits, dont la majorité réside dans des municipalités du Nunavut.

PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS

En 2015, le conseil d'administration de la CSJN s'est engagé à élaborer un plan d'embauche des Inuits (PEI). Ce plan fut finalisé et adopté en 2016-2017. La Commission est déterminée à atteindre dans un avenir prévisible l'objectif à long terme d'employer un nombre représentatif d'Inuits dans ses effectifs, soit 85 % dans tous les domaines et à tous les échelons de l'organisme.

La CSJN a embauché trois directeurs inuits pour les cliniques régionales, afin de remplacer les avocats non inuits qui s'occupaient des tâches administratives ; supervisaient les activités de la clinique, les ressources humaines et les finances ; faisaient la liaison avec la direction de la CSJN ; s'assuraient que le personnel et les avocats panellistes recevaient un soutien adéquat ; et recrutait, gérait et formaient les travailleurs parajudiciaires des autres communautés de leur région. Tandis que la charge de travail s'accroissait, le nombre d'employés et d'avocats panellistes embauchés augmentaient également, ce qui exigeait de plus en plus de temps pour gérer adéquatement les activités de la clinique. Bon nombre des avocats qui devaient gérer les cliniques avaient de la difficulté à travailler comme avocats et gestionnaires à la fois. De plus, plusieurs des cliniques étaient aux prises avec des problèmes d'instabilité, tandis que les avocats quittaient la CSJN, laissant les cliniques sans gestionnaires. Finalement, d'un point de vue économique, considérant la demande accrue pour les services juridiques, la Commission estimait qu'il serait plus efficace de réserver les avocats pour le travail juridique, plutôt qu'administratif. Cette décision réduisait non seulement le risque associé au manque de gestionnaires de même que le risque d'instabilité dans les activités de la clinique, mais en plus, elle permit à la CSJN d'augmenter la représentativité des Inuits dans les postes de direction.

La CSJN n'en demeure pas moins déterminée à trouver des façons d'embaucher davantage d'Inuits, et de les retenir. Elle s'est donné les objectifs suivants :

- accroître l'embauche des Inuits au sein de la Commission et de ses cliniques régionales pour atteindre un niveau de représentation proportionnel à celui de la population du Nunavut, comme l'exige l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ;
- élaborer une politique de priorité d'embauche des Inuits pour l'organisme ;
- investir dans la formation et le mentorat des employés inuits pour perfectionner leurs compétences professionnelles ;
- encourager et maintenir un milieu de travail reflétant les valeurs et la culture inuites ;
- favoriser la qualité de vie au travail comme une partie intégrante de la profession ;
- promouvoir la CSJN comme employeur inuit de choix dans les domaines judiciaires et gestionnaires.

Dans l'ensemble de l'organisation (la Commission, les trois cliniques régionales, les employés détachés du GN) le taux d'emploi des Inuits est de 53 %. La séparation des données relatives au personnel professionnel et non professionnel révèle une disparité impressionnante : au niveau de la haute direction, des gestionnaires financiers et des avocats, les employés sont majoritairement non inuits. Dans les secteurs de l'administration, du soutien juridique et des travailleurs parajudiciaires, tous les employés sont inuits.

Voici le nœud du problème : 26 des 60 postes salariés de la CSJN ne peuvent être occupés **que** par des avocats et au cours de l'exercice concerné, un seul d'entre eux était inuit. Les Inuits occupent tous les autres postes de la Commission sauf trois au niveau de la haute direction et de la gestion des finances. Le défi est clair : la CSJN a besoin davantage d'avocats inuits et davantage d'Inuits dans des postes de direction.

La Commission a aussi recruté un contrôleur stagiaire inuk. Des plans d'apprentissage et de formation ont été élaborés et sont présentement mis en œuvre. Un financement additionnel serait nécessaire pour assurer le

succès continu des plans de formation pour tout le personnel inuit.

Par ailleurs, cette année, la CSJN a accueilli un Inuk qui était placé par la coop pour une période déterminée et a éventuellement accepté un poste de stagiaire.

La Commission s'est aussi engagée à soutenir le nouveau programme de droit du Nunavut, d'une part, en aidant à placer les étudiants pour qu'ils acquièrent de l'expérience de travail durant les quatre années du programme et, d'autre part, en offrant des postes de stagiaires à certains diplômés. La CSJN souhaite embaucher le plus grand nombre possible d'avocats inuits au sein de son organisation tout en respectant les besoins des différents bureaux régionaux et les domaines de pratique du droit.

L'AIDE JURIDIQUE

Maisonnée	Revenu brut annuel
1 personne	50 400 \$
2 personnes	62 400 \$
3 personnes	88 800 \$
4 personnes	96 000 \$
5 personnes	103 200 \$
6 personnes	110 400 \$
7 personnes	117 600 \$
8 personnes	124 800 \$
9 personnes	132 000 \$
10 personnes et plus	139 200 \$

La Commission fournit des services d'aide juridique aux Nunavummiuts qui y sont financièrement admissibles dans les domaines juridiques indiqués dans la Loi sur les services juridiques. Cela inclut la représentation en droit criminel, droit des enfants, protection de l'enfance et droit de la famille, droit civil et des pauvres dans les catégories du logement, du droit du travail et de l'emploi, de la pauvreté, de l'usage excessif de la force par les policiers, des droits de la personne et parfois dans le cadre des enquêtes du coroner.

L'échelle d'admissibilité approuvée par le conseil détermine les critères d'accès à l'aide juridique au Nunavut : les seuils de revenu sont indiqués dans le tableau ci-contre. En conséquence, tous les bénéficiaires d'un soutien au revenu qui demandent de l'aide juridique sont automatiquement admissibles financièrement aux services que la CSJN fournit.

La CSJN s'est engagée à représenter les citoyens admissibles du Nunavut d'une façon qui soit professionnelle et culturellement compétente. Il est d'une importance capitale de protéger les droits garantis des personnes les plus vulnérables de nos collectivités, comme les personnes accusées

d'infraction ou celles dont les enfants ont été retirés de leur foyer par l'État, et les enfants eux-mêmes. La Commission est consacrée à faire en sorte que les services que nous fournissons sont adaptés à la région, qu'ils

« Une personne est présumée admissible et recevra les services d'aide juridique de la CSJN, lorsqu'elle a été accusée au Nunavut d'une infraction admissible. Le champ d'application inclura la fourniture de conseils juridiques lors d'un appel en vertu de l'article 10(b) de la Charte canadienne des droits et libertés, lors des représentations à l'enquête sur la liberté provisoire et à l'inscription d'un plaidoyer à la première comparution. Si une réponse à l'accusation est inscrite à la première comparution, le champ d'application de l'aide juridique s'étend jusqu'aux représentations sur la détermination de la peine. »
Champ d'application du droit criminel et politique d'admissibilité

sont de grande qualité et au moins équivalents aux services juridiques qu'on trouve dans les autres provinces et territoires du Canada, sinon meilleurs. Comme toujours, ce travail se fait dans le contexte du paysage géographique, culturel et juridique complexe et unique qu'est le Nunavut.

Nonobstant les critères d'admissibilité, il convient de noter que 39 % de la population nunavoise reçoit une forme de soutien au revenu.

Certains des principes fondateurs du territoire continuent d'influencer nos politiques, nos programmes et l'évolution de la prestation des services, notamment : s'assurer que les services sont accessibles dans toutes les collectivités du Nunavut ; que chaque avocat, travailleur parajudiciaire et client ait accès à du soutien linguistique, de sorte que les clients puissent s'impliquer autant que possible dans leur propre dossier. De plus, la CSJN s'assure d'embaucher, de soutenir et de former des travailleurs inuits à chaque occasion possible.

Ce qui sous-tend ces principes et notre mandat est notre compréhension claire du fait que la grande majorité des communautés du Nunavut n'ont pas accès aux ressources, informations et soutiens juridiques. Le système judiciaire n'est accessible à la majorité de la population que lorsque la cour se déplace dans les communautés pendant une semaine à la fois, ce qui, dans bien des cas, arrive assez rarement. La Commission s'efforce continuellement d'améliorer l'accessibilité en fournissant des lignes d'information sans frais et une ligne d'assistance au moment de l'arrestation, disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine ; en s'assurant que les avocats arrivent à l'avance dans les communautés où il y aura une semaine de cour ; en élargissant les domaines d'application pour répondre aux besoins des collectivités, et en maintenant des postes de travailleurs parajudiciaires dans plus de 20 communautés.

« Il serait négligent de ma part de ne pas reconnaître les remarquables efforts du conseiller juridique des services d'aide juridique du Nunavut, qui est arrivé à l'avance et a fourni des services à la communauté et à la cour. Le fait que cela s'est fait dans la collectivité est tout à l'honneur de la CSJN, car cela indique à la communauté et aux accusés sur le banc que les personnes de cet organisme sont engagées à fournir des services professionnels de grande qualité. »

Sharkey J. à Cape Dorset

Droit criminel

La pratique du droit criminel est demeurée stable cette année, malgré le défi continu de devoir pourvoir les postes vacants. Iqaluit demeure le centre le plus actif dû essentiellement à la démographie. La CSJN est fière d'offrir des services de représentation de qualité aux citoyens au cours de la tournée dans les 25 collectivités du Nunavut. La Commission envoie des avocats dans les collectivités le vendredi précédant la venue du circuit de la cour pour préparer adéquatement les clients et faire en sorte que les négociations avec les représentants de la couronne aboutissent en vue d'utiliser efficacement les ressources judiciaires et d'obtenir les meilleurs résultats possible pour nos clients.

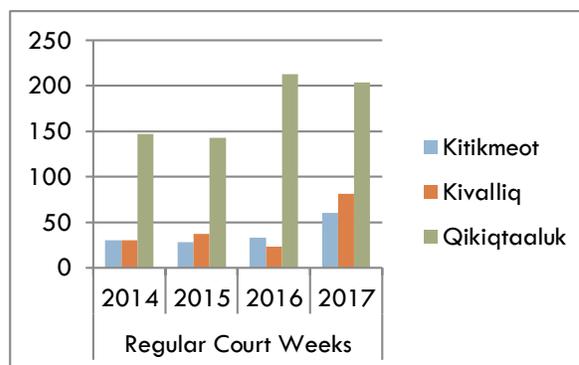
Le modèle de gestion de la pratique du droit criminel comprend un conseiller juridique principal dans chaque bureau régional et au bureau de la direction générale. Ensemble, ils gèrent les exigences des dossiers dans le cadre de leur pratique, ils attribuent les dossiers problématiques aux avocats du secteur privé et ils déterminent les tendances pour s'assurer que la couverture est adéquate. Seize avocats salariés dévoués et quelque 37 avocats

du secteur privé, dont 7 résident au Nunavut, se sont chargés du travail de défense au criminel. Ils ont participé à tous les circuits et sessions extraordinaires de la cour, inscrits au calendrier du Nunavut.

En 2017-2018, les avocats ont participé à 345 semaines de circuit de la cour, réparties comme suit entre les collectivités :

- Qikiqtaaluk : 204
- Kivalliq : 81
- Kitikmeot : 60

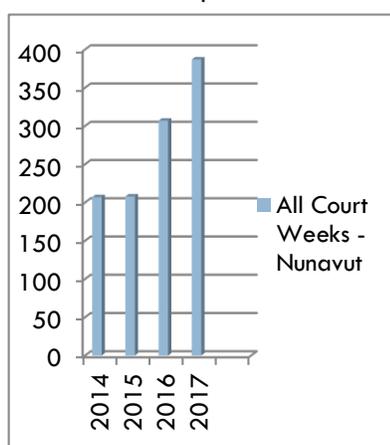
De plus, les avocats ont pris part à 43 semaines de sessions extraordinaires (enquêtes préliminaires, procès devant juge et jury ou juge seul, applications de la Charte). Au total, l'aide juridique a couvert 387 semaines de cour cette année²; 332 personnes ont présenté une demande de couverture complète, semblablement aux autres années. La CSJN a ouvert 2 506 dossiers de droit criminel et en a fermé 1 771 au cours de l'exercice visé par ce rapport.



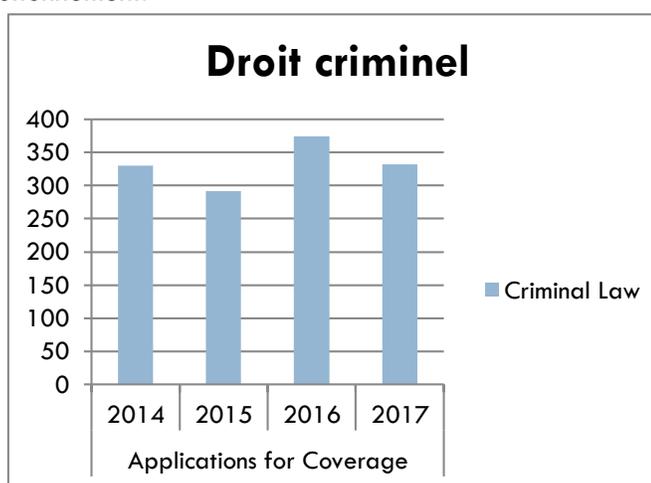
Semaines de cour habituelles

En plus des circuits auxquels ont participé les avocats salariés et embauchés, la Commission a aussi fourni des services après les heures normales de travail à des personnes ayant été arrêtées en dehors des heures de bureau, notamment des représentations lors des audiences de justification (enquêtes sur cautionnement) qui surviennent souvent en dehors des heures normales. Nous avons connu une progression cette année par rapport à la période précédente avec 949 appels en cours d'arrestation durant les heures normales et 521 enquêtes sur cautionnement. Il y a eu 481 appels après les heures normales et 165 enquêtes sur cautionnement en dehors des heures de bureau, soit presque deux fois plus que l'an dernier.

La GRC a cessé de mener des audiences de justification dans les collectivités en avril 2017. Les avocats salariés et embauchés s'entendent pour dire que la nouvelle approche a amélioré les délais de traitement et l'efficacité en ce qui a trait aux enquêtes sur cautionnement.



Toutes les semaines de cour au Nunavut

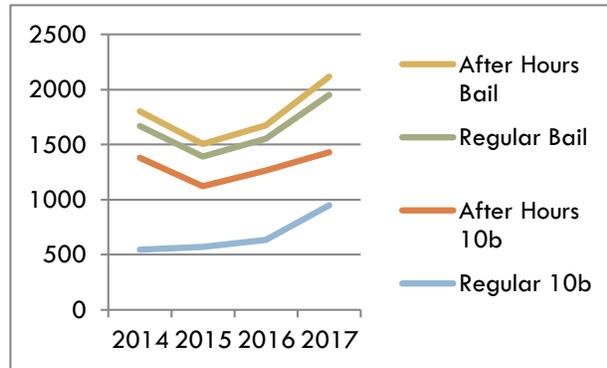


Droit criminel
Demandes de couverture

² Plusieurs audiences judiciaires sont tenues en même temps, dans les trois salles d'audience d'Iqaluit et les cours de circuit, pour lesquelles le juge, le procureur de la Couronne et les avocats de l'aide juridique ainsi que le personnel de soutien se rendent dans les collectivités afin de faciliter la tenue des audiences.

Le Tribunal, la Couronne et la CSJN ont élaboré une tactique d'intervention durant les weekends, visant à réduire le temps d'attente pour les enquêtes sur cautionnement portant sur des faits allégués qui se seraient déroulés en dehors des heures de bureau vendredi et au cours du weekend.

Durant cette période, le fichier de criminalistique du Nunavut rapportait un total parmi les plus élevés à 297,6 et un taux de criminalité de 34 948 incidents par 100 000 personnes.³ On ne saurait trop insister sur les répercussions de cette réalité sur la Commission. Nous traitons des crimes plus graves impliquant de multiples accusés, ce qui requiert des ressources considérables pour s'assurer que les droits des Nunavummiuts sont correctement représentés.



Enquêtes sur cautionnement — après les heures normales
Enquêtes sur cautionnement — heures normales
Après les heures normales 10b
Heures normales 10b

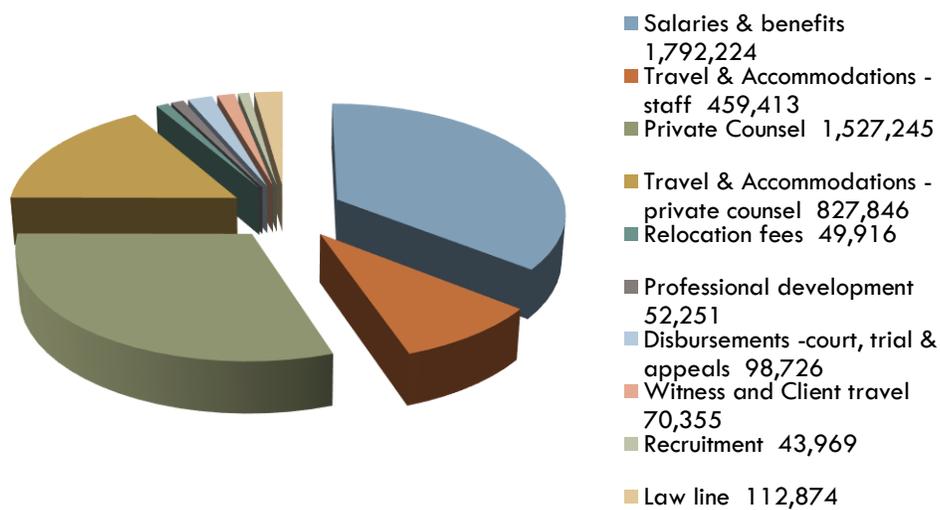
L'article 40 de la Loi sur les services juridiques stipule que les personnes accusées de méfaits susceptibles d'entraîner une condamnation d'emprisonnement à vie peuvent choisir l'avocat qui les représentera. Ce processus est souvent appelé « choix de l'avocat ». En termes simples, ces accusés ont parfois le droit de choisir leur propre avocat, à condition que cet avocat soit conforme aux dispositions législatives. La Commission s'est chargée de la totalité des accusations graves, entre autres les homicides et les infractions connexes — incendie criminel mettant en danger la vie, vol, étranglement dans le but de vaincre la résistance, et autres accusations graves. Cette année, on a rapporté 17 nouvelles infractions de type « choix de l'avocat » découlant d'incidents survenus au Nunavut. Il y avait quelque 44 affaires en cours à tout moment au cours de l'année, et parmi celles-ci, 24 cas de « choix de l'avocat » ont été réglés.

L'évaluation récente réalisée par le MacDonald Laurier Institute, « Report Card on the Criminal Justice System », a donné au régime d'aide juridique du Nunavut la meilleure note en ce qui a trait à l'accès à la justice : http://www.macdonaldlaurier.ca/files/pdf/JusticeReportCard_F4.pdf (en anglais)

Le cout de la provision des services en droit criminel a été de 5 034 819 \$. Ce montant est détaillé dans le tableau ci-dessous.

³ Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Dépenses en droit criminel en 2018

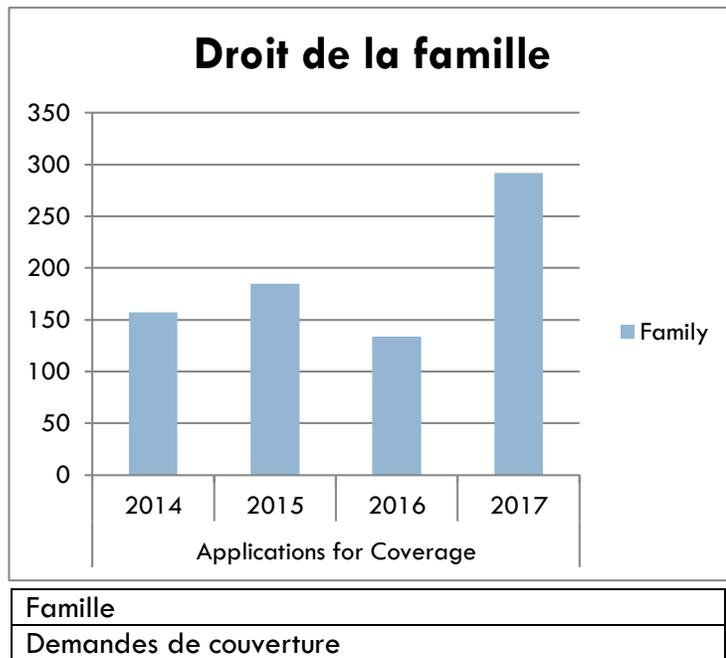


Dépenses en droit criminel en 2018

Salaires et avantages	1 792 224
Frais de déplacement — personnel	459 413
Avocats du secteur privé	1 527 245
Frais de déplacement — avocats du secteur privé	827 846
Indemnité de déménagement	49 916
Perfectionnement professionnel	52 251
Débours — cour, procès et appels	98 726
Voyages — témoin et client	70 355
Recrutement	43 969
Ligne téléphonique	112 874

Droit de la famille

La pratique de droit familial a bénéficié des services d'une équipe complète d'avocats salariés pendant la période visée. Six avocats salariés et six autres du privé ont offert leurs services en ce domaine. Cependant, la Commission a continué à avoir des difficultés à répondre aux demandes d'aide dans les dossiers non urgents. Cela a causé un léger retard dans l'approbation des dossiers relatifs à la Loi sur le droit de l'enfance, mais n'a pas eu d'incidence sur les assignations aux Services à la l'enfance et à la famille. Les questions liées à la Loi sur le droit de l'enfance comprennent les divorces, les séparations, le soutien, la garde ou l'accès, dès lors que cela implique des enfants.



Les dossiers des Services à l'enfance et à la famille incluent des interactions individuelles avec le gouvernement dans le cas de l'arrestation d'un enfant. Malgré le nombre élevé de dossiers relatifs au bien-être de l'enfant et malgré la nomination d'un conseiller désigné par la cour pour les enfants, les avocats en droit de la famille continuent d'offrir aux Nunavummiuts la gamme complète des services juridiques prescrits par la loi. Comme dans le cas du droit criminel, les avocats du secteur privé jouent un rôle important dans les situations de conflits et dans la gestion de dossiers ayant un degré particulièrement élevé de complexité ou de spécialisation. La CSJN maintient un service téléphonique sans frais à l'intention des personnes qui ont besoin d'information juridique générale sur des sujets relevant du droit de la famille.

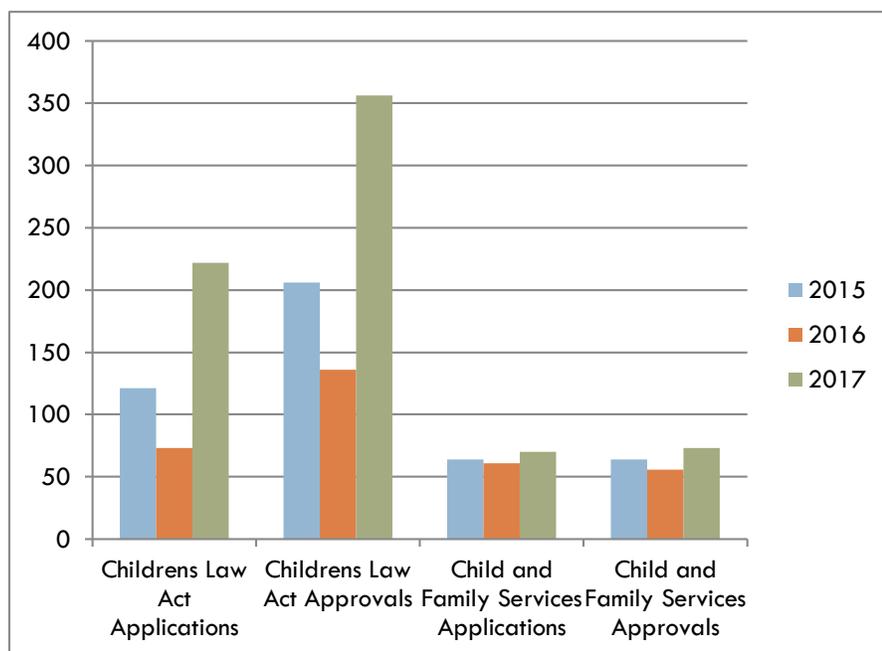
Dans le domaine du droit de la famille, la Commission a reçu 292 demandes et en a approuvé 429. En droit familial, certaines demandes sont automatiques et sont approuvées en vertu d'une admissibilité présumée. Sur 429 approbations, 73 répondaient directement à des incidents impliquant des enfants. La pratique fournit présentement des services à 957 clients, tandis que 55 dossiers demeurent en suspens et 153 ont été fermés. Le modèle de gestion de la pratique comprend un conseiller juridique, le chef des opérations et le directeur général qui gèrent ensemble les demandes au quotidien de cet important domaine de pratique.

La CSJN a connu une augmentation de 80 % des frais de déplacement liés au droit familial cette dernière année. Il semble y avoir une augmentation des processus ordonnés par la cour, comme les règlements judiciaires de différends, les médiations, les conférences de cas, etc. qui requièrent la présence des avocats, des clients et parfois des témoins.

Ces procédures judiciaires ne sont pas des audiences ou des procès de vive voix, et elles entraînent des coûts considérables dans ce domaine de pratique de l'aide juridique. Bon nombre de nos dossiers sont engagés dans une ou plusieurs procédures au-delà du procès ou de l'audience en tant que tels. Les frais de déplacement pour se rendre à ces procédures ajoutent un fardeau sur le budget de la pratique de droit

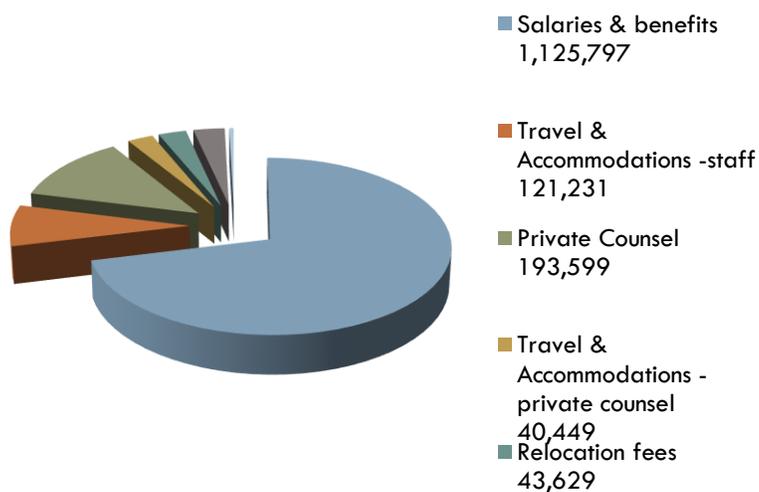
familial. Puisque la cour garde le contrôle sur les procédures qu'elle ordonne, la Commission doit y répondre du mieux qu'elle peut.

Les coûts relatifs à la prestation de services en droit de la famille ont été de 1 580 682 \$. Ils sont détaillés dans le tableau présenté ci-dessous.



■ Demandes — Loi sur le droit de l'enfance
■ Approbations — Loi sur le droit de l'enfance
■ Demandes — Services à l'enfance et à la famille
■ Approbations — Services à l'enfance et à la famille

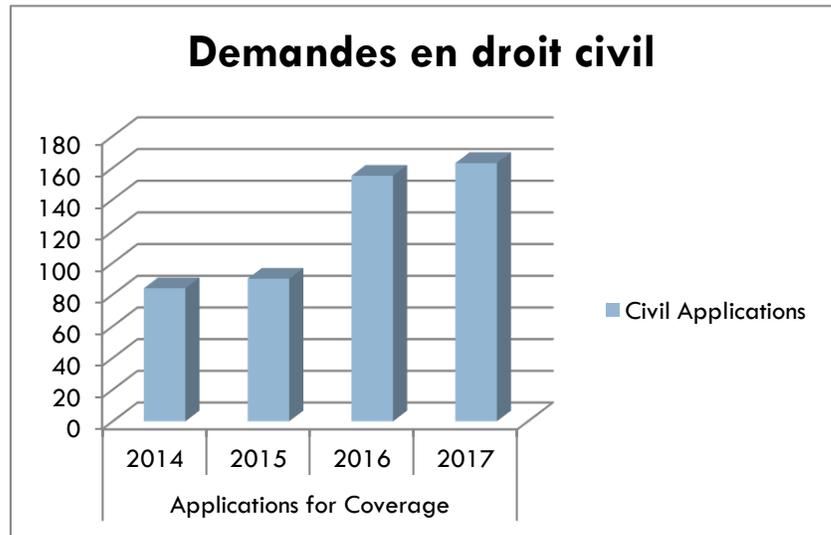
Dépenses en droit de la famille en 2018



Salaires et avantages	1 125 797
Frais de déplacement — personnel	121 231
Avocats du secteur privé	193 599
Frais de déplacement — avocats du secteur privé	40 449
Indemnité de déménagement	43 629

Droit civil

La CSJN emploie deux avocats en droit civil salariés, basés à Rankin Inlet et à Cambridge Bay. Bien que le nombre de dossiers augmente, le domaine du droit civil connaît une relative stabilité, et il demeure un domaine central du programme d'aide juridique au Nunavut. Plus que jamais auparavant, nous avons fait appel à des avocats du secteur privé au cours de cet exercice pour nous prêter mainforte en raison d'un accroissement des demandes dans toutes les catégories couvertes par les services de droit civil.



Demandes — Droit civil

Demandes de couverture

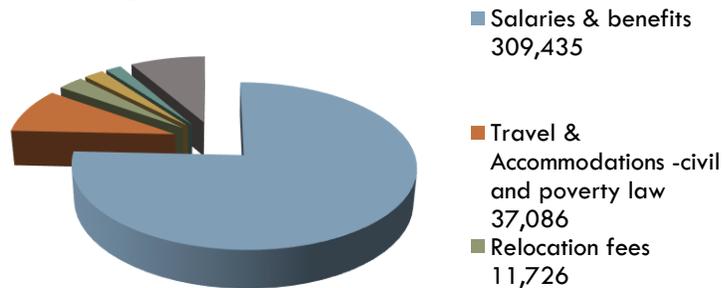
Nous comptons cette année un total de 163 demandes d'aide juridique en droit civil et des pauvres : 17 liées au travail, 33 liées aux relations propriétaires-locataires, 93 liées à la pauvreté, 4 liées aux petites créances, 5 liées aux droits de la personne et 11 liées à l'inconduite policière. Cela représente une augmentation par rapport aux années antérieures, en raison du plus grand nombre de demandes.

La demande de services en droit civil continue de croître constamment dans les catégories du logement, du droit du travail, de la pauvreté, des droits de la personne et de l'usage excessif de la force par la police. En outre, la CSJN participe davantage dans les enquêtes. Cette année, la Commission a affecté des avocats au soutien de familles dans trois enquêtes du coroner. Généralement, nous affectons un avocat aux cas dans lesquels il y a un lien entre la cause de la mort et les domaines de services de la Commission ; par exemple, si quelqu'un meurt pendant qu'il est détenu par la GRC.

La Commission est déterminée à maintenir le niveau de service existant dans la pratique de droit civil.

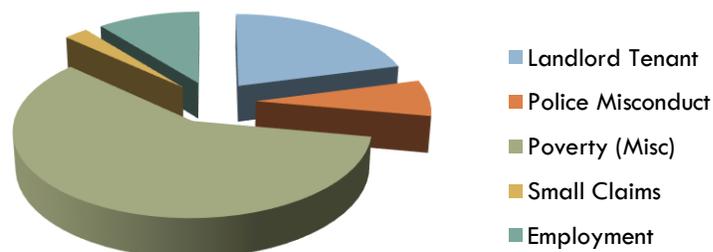
Les coûts afférents à la provision de services en droit civil ont été de 408 634 \$. Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Dépenses en droit civil en 2018



Salaires et avantages	309 435
Frais de déplacement — droit civil et des pauvres	37 086
Indemnité de déménagement	11 726

Droit civil par type de cas



Propriétaire-locataire
Inconduite des policiers
Pauvreté (divers)
Petites créances
Travail

Comité d'examen de la santé mentale

La CSJN affecte des avocats à des personnes qui font l'objet d'une évaluation de la part de la Commission d'examen du Code criminel du Nunavut. Les besoins de ces clients découlent d'un contexte où ils sont incapables de subir leur procès ou ne sont pas considérés comme criminellement responsables. Les personnes qui se retrouvent dans cette situation sont principalement transférées dans les hôpitaux au sud, et dans des établissements de soins de longue durée spécialisés en santé mentale.

En 2017-2018, la Commission a continué d'offrir de l'aide dans les 16 dossiers en cours, hérités des années antérieures. En plus des salaires, les coûts associés à cette prestation de services dans la région ont été de 23 207 \$.

Soutien aux enquêtes

La Commission des services juridiques a entrepris de travailler sur les enquêtes du coroner, en réponse à la demande des Nunavummiuts, et elle apporte son soutien aux membres des familles en assignant des avocats pour défendre leurs intérêts. Cette année, avec l'assentiment exprès du gouvernement, la Commission a désigné des avocats pour assister les familles dans le cadre de trois enquêtes. Habituellement, la Commission assigne un avocat à des procédures d'enquête lorsqu'il existe un lien entre la cause de la mort et nos principaux domaines de services. Par exemple, en vertu de la Loi sur les coroners, il y a automatiquement enquête lorsqu'une personne meurt en détention policière, ou si un enfant décède alors qu'il est à la charge de l'état. Autrement, dans ces deux cas, la CSJN prêterait assistance à ces personnes. La Commission considère ces cas comme des procédures civiles, en raison des dispositions de la Loi sur les coroners du Nunavut et des dispositions de la Loi sur les services juridiques ayant trait à la couverture des cas de droit civil. Pour faire suite à une demande accrue pour ces services, la CSJN élabore une politique énonçant clairement les conditions de couverture dans le cadre des enquêtes. La Commission considère ce service comme une question d'accès intégral à la justice. Cette année, les enquêtes et le travail juridique afférent ont coûté 41 546 \$ à la CSJN, sans compter les salaires.

Application de l'Inuit Qaujimaqatigiingit

L'Inuit Qaujimaqatigiingit est une partie essentielle du mode de vie des Inuits qui s'est transmise depuis des temps immémoriaux. La direction et le personnel de la Commission travaillent en ayant constamment ces valeurs à l'esprit, et en les appliquant au travail, avec les clients et les communautés qu'ils servent.

Pijitsirarniq : Servir

Le concept de service est central pour les Inuits. Il mesure le degré de responsabilité de l'individu à l'égard de son prochain, notamment ses collègues et clients. Cette attitude provient d'un état de maturité et de bien-être avec soi-même et avec les autres. Ce qu'il faut comprendre, c'est que chaque personne a quelque chose à offrir, et elle est ou peut potentiellement être une contributrice précieuse dans son milieu de travail et sa communauté. La CSJN nourrit cet engagement en créant un environnement de travail où les employés se respectent les uns les autres, et se concentrent prioritairement à aider et servir nos clients, les collectivités et le territoire en fournissant de l'aide juridique pour le bien commun.

Aajiqatigiingit : Prendre les décisions par consensus

Travailler ensemble pour atteindre des buts et des objectifs communs exige de solides compétences en communications, une ouverture et un engagement envers ces buts communs. Il est attendu des employés qu'ils deviennent tous des membres contributeurs de l'organisme et de leur communauté, et qu'ils soutiennent activement le bien-être des Inuits au Nunavut. La capacité de penser et d'agir de manière collaborative, et de contribuer au développement de compréhensions communes, est une compétence valorisée à la CSJN. La Commission soutient la prestation de services d'aide juridique de façon à aider les clients à faire face aux problèmes découlant d'accusations criminelles, de ruptures familiales ou de conflits avec les employeurs, les propriétaires ou le gouvernement pour déni de services ou violation des droits de la personne. La CSJN s'efforce d'aider les clients à résoudre leurs conflits de la manière qui déstabilise le moins leur vie, leurs familles et leurs communautés, et aboutit le plus à une résolution juste. Le personnel à la Commission et dans les cliniques régionales apprend, considère et respecte les différentes perspectives et la diversité des points de vue au sein des communautés. Il est engagé à élaborer et promouvoir des processus judiciaires qui permettent la prise de décision inclusive (lorsque approprié et possible).

***Pilimmaksarniq* : Acquérir des compétences et des connaissances**

L'acquisition de compétences et de connaissances, ainsi que le développement des capacités, sont au cœur du succès des Inuits dans cet environnement difficile. Une des attentes principales envers les employés est qu'ils développent leurs compétences personnelles en ce qui a trait aux façons d'apprendre et de faire inuites. La Commission des services juridiques a l'objectif ultime de mettre en évidence le pouvoir de mener une vie réussie et productive, dans le respect de tous. En effet, acquérir les compétences et les connaissances de base à tous les niveaux améliorera nos services pour nos clients à travers le territoire.

***Qanuqtuurungnarniq* : Faire preuve d'ingéniosité dans la résolution de problèmes**

L'ingéniosité dans la résolution de problèmes, en utilisant les ressources de manière innovante et créative, et en démontrant une capacité d'adaptation et de la flexibilité face à un monde qui évolue rapidement, est une force que nos employés continuent de développer. Ils font preuve de débrouillardise dans tous les aspects des activités quotidiennes, et pensent à des façons d'améliorer la manière dont le personnel de la CSJN et des cliniques régionales gère les problèmes au sein de l'organisme, avec les agences partenaires, les clients et par rapport aux défis qui se présentent dans les communautés que nous desservons. Il s'agit d'une compétence qui est vitale pour notre personnel. Notre personnel judiciaire doit être particulièrement ingénieux lorsqu'il élabore des plans alternatifs que les clients présenteront en cour, car il travaille dans des communautés où il manque de programmes en santé mentale, en toxicomanie, en éducation, en consultation et en prévention des crimes.

***Piliriqatigiingniq* : Travailler ensemble vers un but commun et entretenir des rapports de collaboration**

Il est important de développer des rapports de collaboration et de travailler ensemble vers un but commun pour que la Commission et les cliniques régionales puissent remplir leur mandat. La CSJN reconnaît l'importance de trouver un équilibre entre les droits individuels et la communauté élargie, que ce soit au sein de l'équipe de la Commission ou avec nos clients, leurs familles et les communautés où ils vivent. Néanmoins, la CSJN reconnaît que son objectif premier est et doit être de protéger les droits des personnes qu'elle sert, tout en le faisant dans le contexte plus large d'une collectivité. Il est attendu du personnel qu'il travaille pour le bien commun, collabore, partage le leadership et fasse preuve d'esprit d'entraide. *Piliriqatigiingniq* établit comme attentes le développement de comportements solidaires et de relations solides, et la recherche de consensus.

***Avatimik Kamattiarniq* : Intendance environnementale**

Le concept d'intendance environnementale met l'emphase sur la relation essentielle que les Inuits entretiennent avec le monde qui les entoure. Il est attendu du personnel qu'il démontre du respect pour cette relation

d'interdépendance et agisse d'une manière responsable qui nourrit et protège cette relation tout en faisant face aux défis mondiaux qui se posent au bien-être environnemental.

Conclusion sur les pratiques

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, la Commission des services juridiques a réussi à fournir les services prévus dans son mandat. Le lecteur trouvera à l'annexe B un résumé des statistiques qui soutiennent cette conclusion.

PROGRAMME DES TRAVAILLEURS PARAJUDICIAIRES INUITS

Le programme des travailleurs parajudiciaires inuits est une composante essentielle de la prestation des services de la CSJN. Bien que, dans les faits, les travailleurs parajudiciaires soient à l'emploi des cliniques régionales (à temps complet ou à temps partiel, selon les besoins), c'est la Commission qui finance les cliniques pour le maintien de ces postes. La Commission est fière de dire que cette année, 24 travailleurs parajudiciaires ont travaillé dans les 25 localités du Nunavut.

Les postes de travailleurs parajudiciaires sont basés dans les cliniques et dans les petits hameaux répartis à travers les régions. Le Kitikmeot Law Centre a employé 5 parajudiciaires pour 5 collectivités; les Kivalliq Legal Services ont eu 4 parajudiciaires pour 7 collectivités et Maliiganik Tukisiiniakvik a disposé de 15 travailleurs pour 13 collectivités.

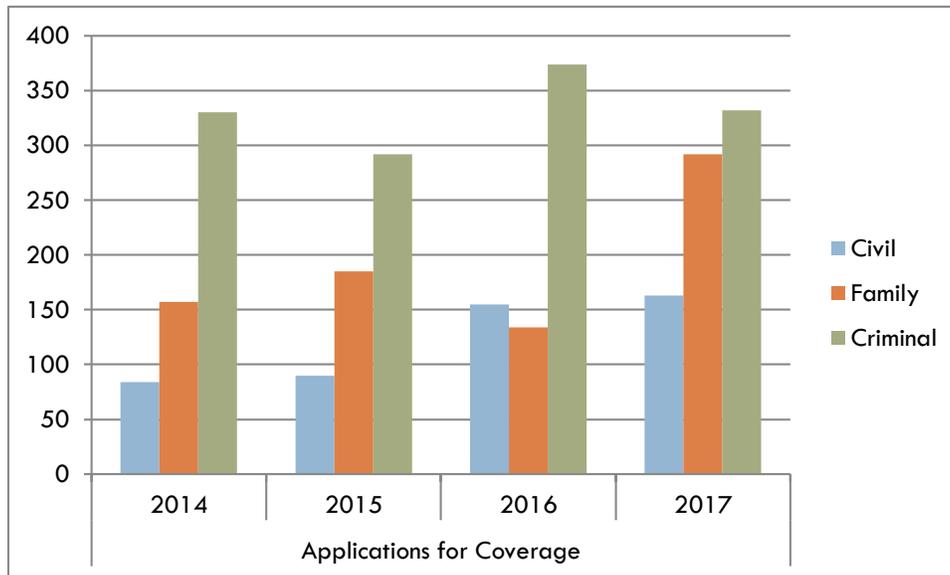
Les travailleurs parajudiciaires fournissent des services essentiels qui assurent l'accès à la justice sur tout le territoire. Non seulement offrent-ils un soutien indispensable aux avocats des cours de circuit, notamment en faisant de l'interprétation et en assistant les clients et les témoins, mais ils apportent aussi une aide administrative précieuse en coordonnant les demandes d'aide juridique issues des collectivités, en maintenant le contact avec les clients qui n'ont ni téléphone ni ordinateur, et en signifiant des documents.

Les travailleurs parajudiciaires constituent une liaison cruciale entre les clients et le système judiciaire, et procurent aux avocats une connexion culturelle importante avec leurs clients et les collectivités.

Le programme des travailleurs parajudiciaires est aussi confronté à toutes les demandes dont il a été question dans les chapitres précédents. Chaque cas d'aide juridique profite du soutien et de l'intervention des travailleurs parajudiciaires. La pression et les demandes constantes d'aide juridique font que les travailleurs parajudiciaires d'Iqaluit, de Rankin Inlet et de Cambridge travaillent sur une base quasi quotidienne. Les travailleurs parajudiciaires ont assisté quelque 2 506 personnes dans des affaires de droit criminel; ils ont également aidé au dépôt de 332 nouvelles demandes d'aide en droit criminel et 455 en droit familial et civil, en plus de servir les 957 dossiers déjà en cours. En outre, ils ont assuré la liaison, le soutien et l'interprétation durant 345 semaines de cours de circuit et 42 semaines de procès à huis clos. Les travailleurs parajudiciaires sont essentiels et ils sont impliqués dans presque toutes les activités de la Commission.

Cette année, les travailleurs parajudiciaires ont pris part à un sondage national mené auprès de leur clientèle au cours duquel les clients furent interrogés par les superviseurs des travailleurs parajudiciaires. Au moment de la rédaction de ce rapport, les résultats de l'évaluation nationale n'étaient pas encore tout à fait prêts. Nous attendons avec enthousiasme de prendre connaissance des commentaires sur la façon dont nous pourrions améliorer les services.

La CSJN reconnaît que malgré son succès, le programme des travailleurs parajudiciaires requiert du soutien additionnel. La Commission a entrepris une évaluation du programme et approuvé les recommandations finales au cours de l'exercice financier 2016-2017.



Civil
Familial
Criminel
Demandes de couverture

Les recommandations pour aller de l'avant quant aux rubriques suivantes :

1. clarification des rôles et responsabilités des travailleurs parajudiciaires;
2. espaces de bureau adéquats;
3. soutien à la vulgarisation juridique;
4. employé pour fournir du soutien à temps complet – directeur de l'accès à la justice;
5. élaboration et prestation de formations et accroissement de la capacité;
6. embauche;
7. révision de l'échelle salariale pour assurer l'équité des salaires et des avantages sociaux;

La CSJN reconnaît qu'il est nécessaire de mieux soutenir le programme des travailleurs parajudiciaires, notamment en offrant plus de formations de meilleure qualité, une aide, du mentorat et des occasions de perfectionnement professionnel. Malgré la possibilité d'améliorer la prestation des services de première ligne des travailleurs judiciaires, la Commission reste sous-financée dans ce domaine, ce qui l'empêche d'effectuer les changements nécessaires recommandés dans le rapport.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET PROFESSIONNELLES

La Commission nourrit des relations positives et significatives avec la communauté juridique et les différents organismes connexes au Nunavut et ailleurs au Canada. De plus, nos relations avec la Santé et les Services sociaux du Nunavut, les Services à la famille et, plus récemment, le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse se sont avérées mutuellement profitables.

Association des régimes d'aide juridique

Le directeur général est membre de l'Association des régimes d'aide juridique du Canada (ARAJ). Cette organisation regroupe les membres de la haute direction et des membres du conseil d'administration de tous les régimes d'aide juridique du pays. Elle a pour mandat d'entreprendre, de soutenir et de faciliter la recherche sur les problèmes d'accès à la justice au pays; d'informer le public sur les problèmes d'accès à la justice et de réaliser des activités présentant un intérêt pour l'accès à la justice au Canada, seule ou avec des partenaires.

Groupe de travail provincial-territorial sur l'accord sur l'accès à la justice

Le chef des opérations siège avec les représentants du ministère de la Justice du Nunavut, du ministère de la Justice du Canada et des régimes d'aide juridique provinciaux et territoriaux au sein de groupes de travail provinciaux-territoriaux mis sur pied en vertu de l'Accord sur l'accès à la justice. Les représentants se réunissent régulièrement pour discuter entre autres des questions d'actualisation des ententes, des formules de financement et des programmes de travailleurs parajudiciaires. Kathy Padluq a participé à l'évaluation continue du plan stratégique du programme national de travailleurs parajudiciaires autochtones (*National Indigenous Court Worker program*).



Collectivités nunavoises

Le plus important est que la CSJN implique les collectivités au niveau communautaire, et ce, de nombreuses manières, notamment avec les conseillers juridiques et les travailleurs parajudiciaires. Ceci inclut les services de représentation juridique en cour pour les clients admissibles, mais aussi devant les comités de justice. La Commission fait aussi un travail de proximité et partage des informations juridiques d'ordre public avec les conseils de hameau, les écoles, les prestataires de soins en santé mentale et les usagers. Nous avons établi

des partenariats avec les collectivités et avons offert des séances de vulgarisation juridique significatives aux membres du public.

Vulgarisation et information juridiques

La vulgarisation et l'information juridiques (VIJ) font partie du mandat attribué à la CSJN. Il s'agit d'une tâche ardue dans un territoire où les municipalités sont éparpillées et où les langues, dialectes et réalités culturelles sont si diversifiés, surtout en ce qui concerne les concepts juridiques. Tous les avocats de la Commission se sont engagés à réaliser des initiatives de VIJ. Il en est résulté des interactions à la fois créatives et significatives avec les collectivités du Nunavut et leurs résidents. Les avocats salariés ont participé à des ateliers dans les écoles secondaires et sur les campus du Collège de l'Arctique du Nunavut, disséminés sur le territoire. Les partenariats qui ont été établis avec les organisations inuites locales ont permis la tenue de séances d'information communautaires sur les locations résidentielles, les testaments et les successions dans la région du Kivalliq et sur l'élaboration de programmes de santé mentale dans Kitikmeot.

La CSJN poursuivra son travail de concevoir et d'organiser des séances de VIJ à l'intention des collectivités avec l'aide de partenaires locaux, plus particulièrement les travailleurs parajudiciaires, une fois que nous aurons élaboré suffisamment de VIJ appropriées à offrir dans leur communauté, incluant la formation et le soutien aux travailleurs parajudiciaires. Cette année, une stratégie de VIJ a été élaborée examinant les ressources disponibles au Nunavut et cernant des stratégies pour développer des relations avec les organismes, les hameaux et les citoyens inuits. Ce travail s'est accompli dans le contexte de la mise en œuvre d'initiatives de VIJ qui répondent directement aux besoins des Nunavummiuts.

Foires commerciales, écoles secondaires – Procès simulé, visites du collège et des refuges, liaison avec le GN, émissions de radio

Le Kivalliq Legal Services a de nouveau participé à la foire commerciale de Rankin Inlet, renforçant ainsi notre visibilité dans cette collectivité et cette région. Le bureau s'est également associé à la société du refuge pour présenter diverses informations juridiques générales au personnel et aux membres bénévoles du conseil d'administration, et pour participer à la conception et à la diffusion d'une affiche sur la prévention de la violence familiale dans la région.

Le personnel de Maliiganik Tukisiniarvik a fait des présentations au refuge pour femmes d'Iqaluit, au centre correctionnel de Baffin et dans les centres Makigiarvik. Les employés ont aussi été bénévoles lors du procès simulé avec le Barreau canadien à l'école secondaire d'Iqaluit. En septembre, les avocats de Maliiganik ont fourni de l'information et du matériel lors de la réunion annuelle des agents de liaison du GN. Une présentation a été faite à Sanikiluaq sur différentes questions juridiques et une période de questions et réponses fut organisée pour aborder divers sujets, comme : que faire si vous êtes arrêté; droit au choix de l'avocat; fouilles et saisies. Maliiganik a aussi été l'hôte d'émissions de radio à Cape Dorset, à Pond Inlet, à Pangnirtung, à Iqaluit et à Arctic Bay.

Le Kitikmeot Law Centre a aussi compté sur des partenaires clés, comme le Cambridge Bay Wellness Centre et l'école secondaire locale, pour organiser des séances d'information et distribuer du matériel VIJ. Le Kitikmeot Law Centre a organisé des forums communautaires sur le rôle du centre et le droit de la famille au campus de Cambridge Bay du Collège de l'Arctique du Nunavut. Il a également offert une présentation sur le « droit comme choix de carrière » à l'école secondaire.

Site Web

Cette année, la Commission des services juridiques a procédé à des mises à jour régulières de son site Web. Le contenu du site est présenté dans les quatre langues officielles du Nunavut et se trouve à l'adresse www.nulas.ca. Le site Web fournit de l'information sur les services, les politiques et les rapports annuels de la CSJN, en plus des coordonnées des trois cliniques régionales et des numéros de téléphone des lignes d'aide. Le site est périodiquement mis à jour pour y ajouter toute nouvelle information au besoin.

Lignes d'aide juridique sur le droit de la famille et le droit civil et des pauvres

La CSJN offre un service téléphonique d'informations sans frais sur le droit de la famille et le droit civil et des pauvres.

Politiques, directives et autres projets

La Commission donne des directives à son personnel de direction à la suite de la révision de ses programmes et services par le conseil d'administration. Une liste continue de politiques à élaborer ou réviser et divers autres projets est rédigée tout au long de l'année. L'objectif de cet exercice est d'assigner les tâches adéquates aux différents comités et employés. Compte tenu des demandes organisationnelles et des limites, la CSJN a retenu les services d'un consultant inscrit sur la liste des conventions d'offre à commandes du GN pour étudier toutes les politiques existantes, modifier celles qui doivent l'être et en rédiger de nouvelles. En plus des modifications apportées à la politique des panels, une nouvelle liste de politiques à élaborer au cours de la prochaine année a été établie. Assorti au projet de révision des politiques, un autre plan consiste à approcher le ministère de la Justice du Nunavut pour signer un protocole d'entente au sujet de certaines questions d'ordre administratif d'intérêt mutuel.

CONCLUSION

La Commission des services juridiques du Nunavut est déterminée à remplir son mandat et à offrir les services juridiques aux Nunavummiuts admissibles.

Comme il a été exposé précédemment, les contributions fondamentales de la CSJN au système judiciaire ont des répercussions profondes dans chaque communauté du territoire. Pour bon nombre de nos clients qui font affaire avec le système judiciaire et de justice, il s'agit d'une situation terrifiante, effrayante et intimidante. La Commission est fière d'éduquer et de défendre nos clients quand ils en ont besoin, non seulement par la représentation juridique, mais aussi avec des soutiens culturellement adaptés.

Tous les Nunavummiuts accusés d'un crime sont présumés admissibles à recevoir du soutien – et ils le reçoivent – depuis leur arrestation, l'enquête sur cautionnement, leur première comparution et leur choix du procès (devant juge seul ou devant juge et jurés). Si les clients ont besoin davantage d'aide et qu'ils sont admissibles financièrement, ils recevront des services de procès, de sentence et possiblement d'appel. Plus de 90 % des personnes comparaisant devant les tribunaux du Nunavut reçoivent de l'aide juridique.

Tous les parents dont les enfants ont été arrêtés par l'État sont présumés admissibles à une aide juridique. Si désiré, cette aide est disponible à partir du moment de l'arrestation à la première comparution, et ensuite pour toute requête ou comparution au procès.

Tous les enfants qui sont aux prises avec le système judiciaire, dont certains qui devront témoigner en cour ou sont aptes à fournir des informations sur une question de droit familial, seront assistés par l'aide juridique. Par ailleurs, tout jeune en conflit avec la loi qui ne choisit pas d'avocat du secteur privé recevra l'aide juridique.

Les Nunavummiuts admissibles qui vivent une rupture familiale reçoivent de l'aide de la CSJN sur les questions de soutien, de garde, d'accès, de mobilité et d'adoption coutumière.

Chaque année, l'aide juridique assiste des centaines de Nunavummiuts admissibles qui font face à une éviction ou à des sanctions de la part de propriétaires. En outre, ceux qui allèguent avoir subi des torts en raison d'un comportement injuste de la part de leur employeur, ou qui allèguent avoir subi un préjudice sur la base de motifs de discrimination interdits, sont admissibles au soutien de la CSJN. La Commission a aussi aidé un certain nombre de Nunavummiuts partout sur le territoire qui ont été blessés à la suite d'un usage excessif de la force par la police. Plus récemment, des familles nunavoises ont demandé à la CSJN de les aider dans le processus d'enquête quasi judiciaire du coroner lorsque leurs proches sont décédés entre les mains de la police ou de l'État.

Les audits financiers indépendants, la collecte et la transmission d'informations statistiques exactes, l'identification des besoins organisationnels et des tendances juridiques ont tous contribué à rendre l'aide juridique plus productive et efficace au Nunavut. Cette approche a donné lieu à une organisation qui est non seulement transparente, mais à l'écoute de ses clients et de son personnel, et entièrement imputable envers ses bailleurs de fonds et le public.

Les efforts exceptionnels consentis par le conseil d'administration, l'équipe de direction, le personnel juridique, les cliniques régionales, leurs conseils d'administration, leurs employés administratifs et leurs travailleurs parajudiciaires, de même que l'appui de nos bailleurs de fonds et de nos collègues de la justice, ont tous joué un rôle dans l'amélioration de l'accès à la justice pour les Nunavummiuts.

ANNEXE A – ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

ANNEXE B – RÉSUMÉ STATISTIQUE

RAPPORT SOMMAIRE 2017-2018 CONCERNANT LES DONNÉES STATISTIQUES ET L'INFORMATION DES CLINIQUES

L'information qui suit est un résumé des renseignements contenus dans les rapports des cliniques, des lignes d'information juridique et du droit civil, ainsi que les données statistiques relatives à la prestation des services juridiques offerts par la Commission des services juridiques et ses bureaux régionaux pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

PORTEFEUILLE DU DROIT CRIMINEL

DROIT CRIMINEL Statistiques	Kitikmeot	Kivalliq	Qikiqtaaluk	Totaux
Brydges (10b) arrestations durant les heures normales	230	300	419	949
Enquête sur cautionnement Heures normales	68	147	306	521
Ligne juridique Brydges (10b) : appels	69	86	326	481
Ligne juridique : enquêtes sur cautionnement	17	24	124	165
Ligne juridique : jeunesse	6	19	12	37
Droit criminel : dossiers ouverts	457	529	1520	2506
Droit criminel : dossiers fermés	131	721	919	1771
Semaine de cours de circuit	60	81	204	345
Semaines de procès à huis clos	3	11	28	42
Demandes en droit criminel : couverture complète	89	61	182	332
Approbations en droit criminel : couverture complète	67	39	165	271
Choix de l'avocat : dossiers actifs	5	3	14	22
Appels au criminel : approuvés ou en délibéré	1/2	2/2	5/6	8/10

PORTEFEUILLE DU DROIT DE LA FAMILLE

DROIT DE LA FAMILLE Statistiques	Kitikmeot	Kivalliq	Qikiqtaaluk	Réciproque	Totaux
Demandes en droit de la famille : Loi sur les enfants	47	87	84	4	222
Approbations en droit de la famille : Loi sur les enfants	87	111	154	4	356
Services à l'enfance et à la famille	17	7	46	0	70
Approbations : services à l'enfance et à la famille	16	8	49	0	73
Appels en droit de la famille : approuvés ou en délibéré	0	0	0	0	0

RÉVISION D'ASSIGNATION

- RJA –Recours judiciaire demandé est autorisé après recommandation.
- Au 31 mars 2018

Sommaire

Opinions actives :	286
Questions d'RJA :	616
En attente :	55
Total des dossiers actifs :	957
Clos en 2017/2018 :	153

PORTEFEUILLE DU DROIT CIVIL

DROIT CIVIL Statistiques	Kitikmeot	Kivalliq	Qikiqtaaluk	Totaux
Demandes en droit civil (toutes)	43	38	82	163
Propriétaire-locataire	6	3	24	33
Inconduite des policiers	1	3	7	11
Droits de la personne	0	1	4	5
Travail	4	5	8	17
Pauvreté (diverses)	32	25	36	93
Petites créances	0	1	3	4

REFUS

Refus (tous)	Civil	Criminel	Familial
Revenu dépassant les paramètres	13	8	15
Bienfondé insuffisant	5	0	2
Hors du champ d'application du régime	6	0	10
Totaux :	24	8	27